

# Protocole Sanitaire ACAYEM

---

## Règles générales

### Distance de sécurité

Les personnes participant à n'importe quel événements (Soirées, production de projets, streaming, réunions, etc) organisés par l'association étudiante ACAYEM doivent impérativement respecter une distance de sécurité d'au moins un mètre entre deux personnes.

### Masque

Le masque (répondant aux normes de protection nécessaires) devra être porté dès lors de l'arrivée à un événement organisé par l'association. Cette règle permet certaines exceptions, listées dans la suite de ce document. D'autre part, il est possible de l'enlever en extérieur, en respectant alors au minimum une distance de sécurité d'au moins deux mètres (sous couvert qu'il n'y est pas d'autres réglementations inverses).

### Interactions

Toutes embrassades, serrages de mains, ou autres interactions physiques non nécessaires sont proscrire afin de limiter une potentielle transfert contamination. Le lavage des mains et changement de masques sont par ailleurs à renouveler fréquemment.

## Activités

### Soirées

Le nombre de soirée doit être limité face à la situation sanitaire. L'accès à ces dernières doit être également calculé afin de répondre aux différentes limitations en place en fonction de l'endroit, de l'activité... Les soirées organisées en bar doivent prendre en compte la possibilité de consommer ce qui est mis à disposition dans ce lieu. Dans cette optique, toute consommation permet le retrait momentané du masque à condition de rester assis, de respecter les autres règles et de le remettre pour tous déplacements. Il est également interdit d'échanger de verres entre les participants.

### Projets

Les événements entre adhérents devront être restreints et respecter les règles générales énoncées plus haut. Les réunions administratives, de préparation d'événements, d'écriture, ou autres devront être organisées autant que possible à distance. Pour tous projets nécessitant le retrait momentané du masque (par exemple pour les acteurs lors d'un tournage, d'un shooting photo ou du chant lors de performances musicales) ne se dérouleront qu'avec l'approbation du président et du référent COVID du bureau en place, aux seules conditions du

respect de la distance de sécurité entre les participants et d'une limitation des interactions autant que faire ce peu.

Le matériel mis à disposition doit être désinfecté et il ne doit pas y avoir d'échanges lors de l'événement. Tout usage de micro nécessitera une bonnette unique par personne.

### Stream

La diffusion en direct sur des plateformes de streaming est à préférer aux événements physiques. En cas de streaming à plusieurs, il est préférable que chacun est un lieu différent ou que les règles générales soient appliquées autant que possibles dans le cas de plusieurs personnes dans la même pièce.

## Adhésions

L'adhésion de personnes à l'association peut se faire via internet est à favoriser. L'action est aussi réalisable en face à face mais auprès d'une seule personne désigner à cette charge et la monnaie ne pourra être rendue afin de limiter les échanges de monnaie physiques et donc les contacts.

## En cas de cas potentiel

Toute personne présentant des symptômes sera pris en charge par un représentant de l'association et mis à l'écart du groupe afin d'éviter les interactions. En cas de doute, il est préférable de l'inciter à s'isoler le temps des vérifications sur son état de santé et la diriger vers des personnes compétentes (médecin traitant, médecin de ville si la personne n'a pas de médecin traitant ou le 15 si les symptômes sont inquiétants : difficultés respiratoires importantes).

Pour plus de renseignements et de conseils : 0 800 130 000.

**Tout non-respect de ces règles, mettant ainsi la santé d'autrui en danger, entrainera une potentielle exclusion de l'événement en question et/ou des suivant si cela se reproduit. Cette décision pourra alors être prise par un membre du bureau en place.**